Pays de la Loire

la cgt

LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER ***N°157***

SESSION PLENIERE DU 18 JUIN 2019

INTERVENTION PATRICK BERNASCONI

Le Président du CESE, Patrick Bernasconi, accompagné de notre camarade Jean-François Naton, vice-président, a participé à un débat en ouverture de la session du CESER.

Ce débat entrait dans le cadre du projet de réforme constitutionnelle.

Il a permis à M. Bernasconi de vanter l'ouverture du CESE à une représentation des individus hors organisations, notamment par tirage au sort.

Le débat, tenu dans un temps très court, n'a pas permis aux organisations du CESER de développer leurs questionnements. La CGT a rappelé son attachement à la société civile organisée.

LE PROJET DE LOI DE RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Le projet de loi constitutionnel prévoit :

- le remplacement du CESE par un **conseil de la participation citoyenne**, de 155 membres maximum (ils et elles sont 233 au CESE), dont la composition sera fixée par une future loi organique (c'est-à-dire une « super-loi », au-dessous de la constitution mais au-dessus des autres lois). **Donc on ne connait pas précisément la composition du futur conseil, mais on sait que le nombre de membres sera diminué d'un tiers par rapport au CESE actuel.**
- Le Conseil de participation citoyenne organisera les consultations publiques nationales. Il pourra ainsi réunir des conventions de citoyens tirés au sort. Il assurera la participation du public au processus d'élaboration d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national.
- Il recueillera et traitera les pétitions en leur offrant un débouché parlementaire selon les conditions à fixer par la loi organique.
- Il sera saisi de tous les projets de loi à caractère social, économique, environnemental, et pourra être consulté, comme aujourd'hui, sur d'autres textes, à la demande des assemblées (au lieu du gouvernement**). Cette consultation remplacera celles existantes actuellement et qui sont jugées « trop lourdes » par le gouvernement.**

Voir pour les détails : http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl2203.asp

LE QUESTIONNEMENT DE LA CGT

Monsieur le Président,

Nous vous remercions de votre présence ici avec le vice président Jean-François Naton.

Le projet de loi constitutionnel prévoit un CESE devenu conseil de la participation citoyenne, perdant un tiers de ses membres, ce qui risque selon la CGT de conduire à une professionnalisation de ces derniers. **Ce conseil devra notamment organiser les consultations de citoyens tirés au sort, ne représentant qu'eux-mêmes et ne rendant compte à aucune organisation.**

Je rappelle qu'avec mes huit camarades du groupe CGT, **nous représentons en Pays de la Loire 35 000 adhérents et plusieurs dizaines de milliers de salariés qui nous ont fait confiance lors des élections professionnelles**. Avec les autres organisations présentes CESER, la CGT représente ainsi l'ensemble de la société civile.

Je reprendrai nos principales interrogations et inquiétudes, qui recoupent certaines déjà exprimées, même si vous avez déjà apporté un certain nombre de réponses ce matin. Premièrement, **quelle sera la place de la société civile organisée et réellement représentative au sein du conseil de la participation citoyenne ?**

Deuxièmement, **quelle place aurez-vous au CESE pour le temps long via les autosaisines,** à côté des nouveaux travaux imposés au conseil de la participation citoyenne ?

Troisièmement enfin**, les CESER seront prochainement concernés par une évolution similaire à celle du CESE** ?

EXTRAITS DES PROPOS DE M. BERNASCONI

Le CESE était remis en cause : lors de l'élection présidentielle, 80 % des candidats voulaient supprimer le CESE. Il fallait changer son image.

Le gouvernement a augmenté le nombre de saisines, ce qui fait que désormais les deux tiers des préconisations du CESE sont reprises par la loi. Les autosaisines recueillaient moins d'échos.

Le CESE a conclut des partenariats : en France, avec la Cour des Comptes, le défenseur des droits ... A l'Etranger, avec des organismes de représentation de la société civile.

Le CESE a traité de 26 pétitions citoyennes : sur les personnes sans domicile fixe, la fin de vie, les biocarburants, etc. En traitant les questions citoyennes et les pétitions, on s'adresse à un plus large spectre de la population. Les signataires des pétitions sont parmi les principaux soutiens du CESER.

Ce qui se joue, c'est la place de la démocratie participative sur une base plus large que les seuls corps intermédiaires. Il y a une demande de la part de nos concitoyens.

Le meilleur défenseur du CESE, c’est le citoyen tiré au sort qu’on admet chez nous. Il faut trouver une issue institutionnelle à cette demande particulière.

Le CESE doit représenter la société civile au sens large, organisée et non organisée. Notre rôle est la participation, la loi est faite par les représentants élus de la Nation.